

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **3 mai 2021 à 19 h 40**, en présentiel, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M ^{me}	Christine Durant-Duperré	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier.

À 19 h 40, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL:
 - 6^{IÈME} JOUR D'AVRIL 2021
 - 19^{IÈME} JOUR D'AVRIL 2021
 - 22^{IÈME} JOUR D'AVRIL 2021
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;
 - 6.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets Au montant de 1 150 000\$ qui sera réalisé le 10 mai 2021.
 - 6.2 Résolution d'adjudication du financement du règlement 371.20 pour un montant total de 1 150 000\$.
 - 6.3 Adjudication de la proposition de RaySource Rangement & aménagement d'espace pour la fabrication et la fourniture d'étagères de type "Aetnastak" : Projet bibliothèque municipale 2021.
 - 6.4 Adjudication de la proposition de l'entreprises Armoire Belle-Vue ébénisterie Inc., pour la fabrication et la fourniture de modules, armoires et table de travail : Projet bibliothèque municipale 2021.
 - 6.5 Acceptation de la proposition de l'organisme : Le Patro de Jonquière pour la formation des animateurs du camp de jour.

- 6.6 Acceptation pour la présentation d'une demande d'aide financière pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC du Fjord du Saguenay - Projet de : Installation de compteurs d'eau - Borne de recharge pour véhicule électrique - Remplacement de lumières de rues, patinoire, terrain de balle et luminaires de bureau Hôtel de Ville au DEL.
- 6.7 Autorisation d'affichage au Centre Communautaire – Cercle des Fermières.
- 6.8 Adjudication du contrat de réfection du plancher du sous-sol de l'Hôtel de Ville – Projet bibliothèque municipale 2021.
- 6.9 Acceptation de la proposition du plan d'aménagement et estimation préliminaire – bâtiment de service (bloc sanitaire) secteur marina : M. Alexandre Simard, architecte.
- 6.10 Demande de subvention “Initiative canadienne pour des collectivités en santé” Acceptation de la proposition de financement. - Projet Dehors pour tout le monde

7. VOIRIE MUNICIPAL

- ~~7.1 Adjudication de la soumission pour l'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements.~~
- 7.2 Adjudication de la soumission pour l'installation et le branchement des luminaires Terrain de balle, patinoire et borne de recharge pour véhicule électrique.
- 7.3 Adjudication du contrat de fourniture d'une borne de recharge pour véhicule électrique – Proposition de ADDENERGIE
- 7.4 Adjudication de la proposition de LSM ambiocréateurs pour la fourniture et l'installation d'un récepteur numérique et micro sans-fil pour le Centre Communautaire.

8. URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

11. INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS :

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 184.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles :

- 12.1 Autorisation pour le dépôt d'une demande de projet auprès de la MRC du FJORD – fonds PSPS – Bâtiment de services (bloc sanitaire et entrepôt) – Secteur marina;
- 12.2 Proclamation de la journée du 17 mai : Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie

En retirant le point suivant :

- 7.1 Adjudication de la soumission pour l'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements.

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6, 19 & 22 AVRIL 2021
RÉSOLUTION NO 185.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D': exempter le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture des procès-verbaux du 6, 19 et 22 avril 2021.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 avril 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 & 22 avril 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NO 186.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'avril 2021, au montant de 85 716,56 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 12 782,54 \$ totalisant la somme de 98 499,10 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement.

QUE les versements des salaires nets du mois d'avril 2021 soient acceptés au montant de 25 648,64 \$.

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

- Lettre de M^{me} Andrée Laforest, Ministre des Affaires Municipales concernant l'année complète de la pandémie.
- RÉCIF 02 : Campagne promotionnelle : Programme de mentorat des femmes en politique municipale.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 150 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 MAI 2021. RÉSOLUTION NO. 187.21

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 150 000 \$ qui sera réalisé le 10 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
371.20	1 000 000 \$
371.20	150 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 371.20, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ses règlements;

À SES CAUSES

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par M. le maire Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	47 400 \$	
2023.	48 200 \$	
2024.	49 300 \$	
2025.	50 100 \$	
2026.	51 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	903 700 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n° 371.20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.2 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 371.20 POUR UN MONTANT DE 1 150 000 \$

RÉSOLUTION NO. 188.21

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datées du 10 mai 2021, au montant de 1 150 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI

47 400 \$	1,70000 %	2022
48 200 \$	1,70000 %	2023
49 300 \$	1,70000 %	2024
50 100 \$	1,70000 %	2025
955 000 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000 \$

Coût réel : 1,70000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

47 400 \$	1,71000 %	2022
48 200 \$	1,71000 %	2023
49 300 \$	1,71000 %	2024
50 100 \$	1,71000 %	2025
955 000 \$	1,71000 %	2026

Prix : 100,00000 \$

Coût réel : 1,71000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

47 400 \$	0,50000 %	2022
48 200 \$	0,65000 %	2023
49 300 \$	0,95000 %	2024
50 100 \$	1,25000 %	2025
955 000 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,76200 \$

Coût réel : 1,77796 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI est la plus avantageuse;

À SES CAUSES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2021 au montant de 1 150 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts n° 371.20. Ses billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.3 ADJUDICATION DE LA PROPOSITION DE RAYSOURCE RANGEMENT & AMÉNAGEMENT D'ESPACE POUR LA FABRICATION ET LA FOURNITURE D'ÉTAGÈRES DE TYPE "AETNASTAK" : PROJET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 2021
RÉSOLUTION NO 189.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de RaySource Rangement & aménagement d'espace pour la fabrication et la fourniture d'étagères de type "Aetnastak" : Projet bibliothèque municipale 2021, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée le 14 avril 2021.

QUE la proposition au prix de 16 295,95 \$ plus taxes applicables, soit acceptée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour le dossier.

6.4 ADJUDICATION DE LA PROPOSITION DE ARMOIRE BELLE-VUE ÉBÉNISTERIE INC. POUR LA FABRICATION ET LA FOURNITURE DE MODULES, ARMOIRES ET TABLE DE TRAVAIL : PROJET BIBLIOTHÈQUE 2021
RÉSOLUTION NO 190.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Armoire Belle-Vue Ébénisterie pour la fabrication et la fourniture de modules, armoires et table de travail : Projet bibliothèque 2021, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée le 6 octobre 2020.

QUE la proposition au prix de 8 231,16 \$ plus taxes applicables soit acceptée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour le dossier.

6.5 ACCERTATION DE LA PROPOSITION DE L'ORGANISME "LE PATRO" DE JONQUIÈRE POUR LA FORMATION DES ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR
RÉSOLUTION NO 191.21

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour, et au

nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande de subvention.

6.6 ACCEPTATION POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROJET DE : INSTALLATION COMPTEUR D'EAU – BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE – REMPLACEMENT DE LUMIÈRES DE RUES, PATINOIRE, TERRAIN DE BALLE ET LUMINAIRES DE BUREAU HÔTEL DE VILLE AU DEL.

RÉSOLUTION NO. 192.21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire contribuer aux efforts et supporter les initiatives en matière d'environnement, de développement durable et de la réduction des gaz à effet de serre (GES) tel que préconisé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet le financement via les MRC pour de l'investissement dans le milieu, afin de mieux protéger l'environnement et le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au programme de subvention au montant de 40 000,00 \$ afin d'améliorer certains équipements municipaux, le tout pour un investissement total de 42 553,05 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit et est admissible dans le cadre du programme de subvention de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Soutien du développement durable sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public.

À SES CAUSES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à déposer une demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme soutien du développement durable sur le territoire : 2021-2022.

QUE le montant de l'aide financière au montant de 40 000,00 \$ est demandé afin d'améliorer certains équipements municipaux, le tout pour un investissement total de 42 553,05 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande de subvention.

6.7 ACCEPTATION D’AFFICHAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – CEERCLE DES FERMIÈRES
RÉSOLUTION NO 193.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget accepte et autorise le Cercle des Fermières à procéder à l’affichage selon la proposition telle que présenté.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à prendre les arrangements nécessaires avec l’organisme.

6.8 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PLANCHER DU SOUS-SOL DE L’HÔTEL DE VILLE : PROJET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
RÉSOLUTION NO 194.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition Poly Revêtements Saguenay du 1723, rue Sainte-Famille, Jonquière G7X 4Z7, pour la réfection du plancher du sous-sol de l’Hôtel de Ville, le tout selon les termes et conditions de l’offre déposée le 26 avril 2021.

QUE la proposition au prix de 7 262.50\$ plus taxes applicables soit acceptée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour le dossier.

6.9 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU PLAN D’AMÉNAGEMENT ET ESTIMATION PRÉLIMINAIRE – BÂTIMENT DE SERVICE (BLOC SANITAIRE) SECTEUR MARINA : M. ALEXANDRE SIMARD
RÉSOLUTION NO 195.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition du plan d'aménagement et de l'estimation préliminaire pour la construction du bâtiment de service (bloc sanitaire) secteur marina, le tout selon les documents déposés en date du 26 avril 2021.

QUE l'estimation préliminaire s'élève à 121 210,00 \$ plus taxes applicables.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour le dossier.

6.10 DEMANDE DE SUBVENTION 'INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ' ET ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE FINANCEMENT – PROJET : DEHORS POUR TOUT LE MONDE
RÉSOLUTION NO 196.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ratifie la demande de subvention qui a été présentée par l'administration en date du 9 mars 2021, à laquelle le montant demandé était de 64 969 \$, et ce, pour l'achat de : mobiliers urbains, jeux d'enfants et aménagement paysager.

QUE suite à la demande, la municipalité a reçu une acceptation pour un montant de 9 200 \$ en date du 26 avril 2021 et que cette dernière doit contribuer un minimum de 20 % des montants investis.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à des fins de compléter les investissements, accepte d'approprier la somme de 11 800 \$ à même le surplus accumulé non affecté du fond général, le tout afin de totaliser un investissement au montant de 20 000 \$.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à approprier ladite somme de 11 800 \$ et à procéder aux achats et investissements nécessaires tel que prévu pour le projet jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION ET LE BRANCHEMENT DES LUMINAIRES – TERRAIN DE BALLE, PATINOIRE ET BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE
RÉSOLUTION NO 197.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de l'entreprise Électricité TB (1986) Inc. du 1550, rue Manic, Chicoutimi, G7K 1A3, concernant l'installation et le branchement des luminaires Terrain de balle, patinoire et borne de recharge pour véhicule électrique, le tout selon la proposition présentée le 14 avril 2021.

QUE la proposition au montant de 6 262,06 \$ plus taxes soit acceptée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour le dossier.

7.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE – PROPOSITION DE ADDÉNERGIE
RÉSOLUTION NO 198.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de l'entreprise ADDÉNERGIE du 2800, rue Louis-Lumière, Suite 100, Québec, G1P 0A4, du contrat de fourniture d'une borne de recharge pour véhicule électrique, le tout selon la proposition présentée le 13 avril 2021.

QUE la proposition au montant de 4 602,07 \$ plus taxes soit acceptée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour le dossier.

7.3 ADJUDICATION DE LA PROPOSITION DE LSM AMBIOCRÉATEURS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN RÉCEPTEUR NUMÉRIQUE ET MICRO SANS-FIL POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION NO 198.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de l'entreprise LSM Audiocréateurs du 400, rue Jean Marchand, suite 100, Québec, G2C 1Y6, pour la fourniture et l'installation d'un récepteur numérique et micro sans-fil pour le Centre Communautaire.

QUE la proposition au montant de 2 205,00 \$ plus taxes soit acceptée.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document pour le dossier.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

NIL

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

NIL

11. INVITATION / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

NIL

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PROJETS AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS PSPS 2020-2021 – BÂTIMENT DE SERVICES (BLOC SANITAIRE) ET ENTREPÔT – SECTEUR MARINA
RÉSOLUTION NO. 200.21

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de services du Secteur de la marina est désuet et doit être remplacé, de respecter les normes d'hygiènes et d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment servira également d'entrepôt pour les équipements reliés aux activités communautaires, nautiques et autres de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit et est admissible dans le cadre du programme de subvention de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) 2020-2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à déposer une demande pour le projet de remplacement du bâtiment de services – Secteur marina auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire appliquer la somme de 124 400,00 \$ à même le montant disponible, pour la municipalité au programme de subvention : Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 (PSPS) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme sa participation financière au montant de 13 879'04 \$, à titre de contribution du milieu.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif à la dite demande et signer le protocole d'entente à intervenir.

12.2 PROCLAMMATION DE LA JOURNÉE DU 17 MAI : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
RÉSOLUTION NO. 201.21

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes reconnaissantes dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget proclame le 17 mai : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que tel.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h14.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Michel Perreault, CPA, CMA, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 mai 2021.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M. Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim.
